



CONTRAT DE LOCATION D'UNE PAIRE DE PATINS ENFANT Section Artistique

Initial

Reconduction

Entre L'association Colmar Aurore Roller Skating, représentée par Marcie Agathe BOURGARDEZ FALLER, responsable de la section artistique,

Et Monsieur ou Madame.....

Demeurant.....

ci-après nommé l'emprunteur

L'association Colmar Aurore Roller Skating accepte de louer une paire de patins artistiques pour les besoins de l'enfant au titre de la saison sportive 2018/2019.

Le prix de cette location s'élève à 20,00 €, auquel s'ajoute une caution de 80,00 €.

Le club fournit les patins avec platine, ainsi qu'un jeu de roues complet en bon état de roulement, vérifié par le responsable de section, lors de la première location.

L'achat de nouvelles roues et/ou de roulements au cours de la saison sportive est laissé à l'initiative des parents.

A l'issue de la saison sportive, ou en cas d'arrêt durant la saison, les patins doivent être remis au responsable de la section concernée. Dès leur réception, la caution sera restituée dans un délai de 10 jours

Il est rappelé aux parents et aux jeunes sportifs que l'entretien courant des patins leur incombe. **Il est ainsi conseillé de bien entretenir les chaussons, d'aérer les semelles régulièrement et de nettoyer les roulements surtout en cas d'utilisation à l'extérieur.**

Fait à Colmar, le __ / __ / 201_

Pour Colmar Aurore Roller Skating

L'emprunteur,

Marcie Agathe BOURGARDEZ FALLER